



F3SCT – 09 avril 2026

Présents :

M. Le DASEN, M. Le SG, Mme la Conseillère de prévention Départementale, les OS élues

Pour la FNEC FP-FO 82 : Rudolphe Bekhdadi

Déclaration Liminaire de la FNEC FP-FO 82

Monsieur le DASEN , mesdames et messieurs les membres de la F3SCT, La remise en cause continue de l'ensemble des droits des salariés comme des agents de la Fonction publique depuis les lois Travail, de la transformation de la Fonction publique ou encore avec les ordonnances Macron, est la première cause de la souffrance au travail. Cette dégradation en marche, Sécurité sociale menacée, complémentaire santé obligatoire, médecine de prévention inexistante, hygiène et sécurité niée, conditions de travail dégradées... est d'abord un projet politique de casse sociale, menée contre les salariés et les agents, pour le bénéfice des grandes entreprises et des plus riches, en lien avec les politiques d'austérité et de marche à la guerre.

Partout en France, les personnels se mobilisent contre les suppressions de poste, alors que les moyens pour l'école sont largement insuffisants .L'impact sur les suppressions de postes sur les conditions de travail n'est absolument pas pris en compte. L'alerte sociale que nous avons déclenchée, et les mesures que nous demandons, n'ont absolument pas été prises en compte dans le projet de carte scolaire qui nous est présenté.

A ce titre, nous exigeons que soit mise en place une véritable politique de prévention primaire qui commence par une étude d'impact préalable à chaque réforme ou changement dans les conditions de travail et sa présentation aux F3SCT correspondantes pour avis. Cela n'a pas été fait lors de la présentation du projet initial de redécoupage des circonscriptions, provoquant l'ire de nombreux personnels. La suppression des postes telles que vous l'envisagez sans réflexion sur ses impacts, provoquent les mêmes réactions. Personnels qui subissent en même temps, la baisse de rémunération de 10% en cas de congé maladie ordinaire dans la Fonction publique, y compris pour les femmes enceintes, pour un prétendu alignement avec le privé et qui tombe à point nommé pour compenser le financement de la PSC. La disparition du droit à une véritable prévention médicale pour les agents, la disparition du régime de la preuve et instauration d'un taux d'invalidité minimum de 25% pour la reconnaissance d'une maladie professionnelle hors tableaux. Alignement qui conduit l'administration à confondre les accidents de service en maladies professionnelles, notamment en cas de RPS, lui permettant ainsi de ne pas les reconnaître, de considérer les violences subies en service comme une des composantes normales de son exercice, la justifiant par la même occasion. L'absence, pourtant obligatoire, d'informations concernant les risques pour la santé et la sécurité et les mesures pour y remédier, le manque de postes adaptés résultant de la pénurie actuelle de moyens, etc.

*

La FNEC FP-FO revendique :

Le droit à une véritable médecine de prévention gratuite portée par l'employeur.

Le recrutement immédiat de médecins du travail diplômés pour couvrir à minima les postes vacants et la création de postes à hauteur des besoins

Le recrutement de secrétaires et d'infirmiers du travail en nombre suffisant avec le respect des prérogatives de chacun des corps ;

Le rétablissement de l'obligation légale de la visite quinquennale obligatoire pour tous les personnels ou de la visite annuelle pour les personnels exposés ou en situation de fragilité, effectuées sur le temps de travail avec ordre de mission ;

Le rétablissement de la visite annuelle par un médecin de prévention à la demande de l'agent et sur le temps de travail ; Le recrutement de psychologues du travail

l'augmentation des postes au CNED afin que chaque agent dont la situation médicale l'exige puisse voir sa demande satisfaite jusqu'à amélioration de son état et que les postes budgétés soient pourvus (+ de 6% des postes au CNED ne le sont pas la saisine de la médecine de prévention pour toute déclaration d'accident de travail ou de service afin qu'un avis soit émis dans le dossier de l'agent.

l'abrogation du décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État qui dégrade la prise en charge de la santé au travail et demande le retour aux commissions de réforme par corps

Elle continue à défendre le principe de la Sécurité sociale de 1945 qui veut que chacun cotise selon ses moyens et reçoive selon ses besoins.

Vous remerciant de votre attention,

DASEN : Il répond comme d'habitude que ces questions relèvent de la politique gouvernementale. Politique qu'il applique au pied de la lettre comme on le constate au moment de la carte scolaire et de la fermeture des postes, sans jamais tenir compte des besoins du terrain.

NDLR : Rappelons qu'en conseil médical du Tarn-et-Garonne, des collègues se voient refuser leur demande reconnaissance d'accident de service lié aux conditions de travail sont rejetés au motif qu'ils n'ont pas donné lieu de la part du médecin expert à un taux minimum d'ITT de 25% qui concerne la maladie professionnelle. Autrement, une agression subie au travail par un élève ou un parent peut potentiellement être reconnue comme une maladie professionnelle. (maladie professionnelle). Cela permet ainsi à l'administration de se dédouaner de ses responsabilités.

Il annonce le recrutement de Mme Milliet ancienne Psy EN – rôle de coordination en santé mentale – accompagnement des situations de crise qui travaillera auprès de la Conseillère de prévention départementale du DASEN / des Infirmières et Assistantes Sociales. Les Organisations syndicales la rencontreront dans le cadre d'un prochain Groupe de travail.

Il évoque les [CDESCE](#) –

NDLR : La FNEC FP-FO maintient que le nombre insuffisant de médecins, d'infirmières, d'assistantes sociales ne permet pas de prendre en charge les élèves à besoin. De la même manière qu'il manque des psychologues du travail, des médecins de prévention en faveur de la santé des personnels.

Il dit réfléchir à un plan de prévention à destination des élèves, et des adultes avec un lieu d'accueil spécifique à Montauban - une [CUMF](#) (cellule d'urgence médico-psychologique. Cela nécessitera un crédit politique de la ville - Une demande a été adressée au Préfet.)

FO demande pour quels adultes ce lieu d'accueil serait-il destiné ? Pour les parents, les personnels ?

Le DaseN répond dit que c'est complexe, que la réflexion est en cours.

1 – Analyse des RSST

65 % des RSST concernent les Risques Psycho-sociaux.

94% des RSST sont visés par le supérieur hiérarchique. Cela veut dire qu'il en a pris connaissance. Le DASEN dit qu'il insiste auprès des IEN et chefs d'établissements pour que toutes les situations soient remontées. Il incite ces derniers à rédiger une phrase en observation pour informer que la situation est traitée.

Il constate une montée en puissance en puissance des [GDAS](#) –

Il travaille à lister l'ensemble des intervenants et de partenaires médico-social du département à l'attention des Principaux de collège ou de lycée afin de les aider lors de situations complexes.

FO rappelle qu'il manque des RASED, des AS, et des médecins scolaires, que 300 élèves sont en attente de place en ESMS sur le département. Ces personnels ont pour mission également de faire le lien avec les structures médico-sociales existantes.

Si la création d'un DITEP à Castelsarrasin est nécessaire à la rentrée. Cela ne suffira pas à accueillir l'ensemble des élèves qui relèvent de ces différentes structures.

Il annonce en concertation avec le Préfet, un travail de simplification des outils tels que le gevasco ou autres documents pour gagner en efficacité. C'est un travail complexe, qui prend du temps, car il ne faut pas que cela se fasse au détriment de la réglementation.

2 – Avis voté à l'unanimité par les OS - Le DASEN a deux mois pour y répondre.

Avis 1 : Afin d'éviter les errances d'un déménagement, les membres de la F3SCT82 demandent au DASEN d'engager des travaux pour élaborer un protocole/vademecum s'adressant à la fois aux équipes éducatives et aux collectivités territoriales.

Avis 2 : Par le présent avis, nous demandons au directeur académique d'impulser la création d'une structure d'aide aux mairies dédiée aux recommandations et préconisations en cas de projet de construction, extension ou rénovation de bâtiments scolaires et y associant la CPD et les équipes pédagogiques.

Avis 3 : Nous souhaiterions que les services de la DSDEN rappellent chaque année aux collectivités territoriales notamment dans le cadre des PEDT, que, selon le code de l'Éducation art L216-1 et L-551-1 à L..., les locaux et moyens de l'école doivent prioritairement être dévolus aux missions d'éducatives et non aux activités périscolaires.

Avis 4 : Apporter un cadre clair à la gestion des AESH, notamment en leur indiquant explicitement les personnes à contacter dans les diverses situations professionnelles.

Avis 5 : Apporter un cadre clair à la gestion des AESH, notamment en explicitant les règles d'affectation et réaffectations, même temporaires.

Avis 6 : Apporter un cadre clair à la gestion des AESH, notamment en créant une brigade de remplacement AESH au sein de chaque PIAL comme cela existe dans d'autres départements. Cette brigade sera composée de personnels volontaires pour pallier une absence. Cette mission de remplacement doit s'assortir d'une compensation financière ou horaire.

La DSDEN annonce qu'un cadre de gestion académique AESH est à l'étude pour une harmonisation entre les départements. À la suite de quoi un groupe de travail se fera en fin d'année avec les OS pour en discuter.

NDLR : Pour éviter les démissions, et pallier aux difficultés de recrutement, on pourrait commencer comme cadre de gestion par l'octroi d'un statut de fonctionnaire, payé sur 35 heures pour ne pas contraindre les

AESH à toucher un salaire qui placent un grand nombre sous le seuil de pauvreté.

3 - Représentativité des OS - La F3SCT permet en fonction de la représentativité des OS aux dernières élections professionnelles d'avoir du temps de décharge fonctionnelle.

Avec les élections professionnelles, la représentativité risquent de changer ? quelles conséquences sur ces temps de décharge alloués aux différentes OS ?

Le Secrétaire général dit qu'il en tiendra compte. Des TS seront affectées en cours d'année pour permettre aux représentants qui siégeront de pouvoir le faire.

Dans le second degré il faudra faire preuve d'agilité

Mme Nadal au niveau académique (RH) y travaillera pour apporter un cadre.

4 – Dossiers en cours –

- La rencontre avec le psychiatre de l'hôpital de jour est reportée à la rentrée scolaire prochaine.
FO y participera pour demander comment fonctionne l'Hôpital de jour dans la prise en charge des élèves.
- Un groupe de travail est prévu le 07 mai avec Mme Binet, chargée de la communication pour améliorer le site consacré à la F3SCT.

Le DASEN propose au secrétaire de la F3SCT de rencontrer les directeurs à la rentrée du département en visio, sur une seule date pour leur présenter la F3SCT, il s'engage à ce qu'une rencontre avec les OS élus en F3SCT et les néo-directeurs soit mieux organisée que celle de l'an dernier.

5 - Ambiances thermiques et risques naturels

Travail qui prend du temps pour avoir une chaîne d'informations en temps réel qui fonctionne bien entre le Préfet, la région, le département, la région et les mairies pour informer correctement les écoles et établissements en cas d'alerte. – La Priorité départementale – Protocole de prises en charge des personnes souffrantes de chaleurs/

FO rappelle que les élus de la F3SCT doivent être consultés sur ce point.

La DSDEN demande aux OS que toutes situations problématiques doivent leurs soient remontées.

Un point concerne les écoles Jacques Brel Montauban (bâtiments nouveaux) pour conduire un exercice incendie avec le SDIS, pour pallier aux difficultés rencontrées dans le cadre des exercices précédents. .

6 – Faits Établissements -

La DSDEN dit que les faits établis ont pour objectif de cartographier les incidents et la gravité de ceux-ci. Ils peuvent conduire à des réponses. C'est à dissocier des RSST qui émanent d'un personnel.

NDLR : C'est à la demande FO que ces statistiques ont été données. l'essentiel à retenir :

Dans le 1er degré : 309 faits au 1er mars /2026. La majorité pour faits de violence verbale ou physique.

221 faits établissements au 1er mars 2025.

Sur cette période, on constate une augmentation de ces faits, + 67,8% concernant les AESH, + 29,5% concernant les enseignants, + 40 % concernant des élèves.

La DSDEN dit que les AESH n'hésitent plus à signaler les faits.

FO : Les faits d'établissements sont bien connus des personnels. On constate en rencontrant les collègues, en analysant les RSST que les conditions de travail se dégradent en raison d'élèves qui posent des difficultés, et qui n'ont pas de prise en charge médico-sociale adaptée, de conditions de travail qui se dégradent en raison de l'épuisement des personnels confrontés à des situations pour lesquelles qui ne relèvent pas de leur mission.

7 – Amiante

La CPD dit que la mairie de Montauban demande aux directeurs de prendre RDV pour récupérer le DAT. Ce n'est pas réglementaire. Un récapitulatif de celui-ci peut leur être envoyé. La mairie de Montauban sollicite ses services techniques pour diagnostiquer les problèmes éventuels dans les écoles.

Le DASEN a alerté le Préfet sur ce sujet – Pas de travaux à ce jour dans les écoles à ce jour. 20 écoles supplémentaires indiquent que leur mairie a transmis le DAT à jour.

Fo demande si des travaux pour désamiantage sont prévus dans les écoles. Comment cela est-il financé ?

SG : pas de travaux à sa connaissance. Le financement peut se faire via le DETR

La CPD dit que 'il y a un point d'alerte pour les écoles de Puylarroque et Montebello

FO ajoute Georges Lapierre.

La FNEC-FP FO 82 rappelle que la protection de la santé des personnels est de la responsabilité du DASEN. Elle demandera lors de la prochaine instance plénière des réponses sur ces points :

- Un état des lieux exhaustif de l'amiante dans les établissements scolaires et services de l'Education Nationale

dans le département La communication d'un état des lieux précis de l'amiante dans les établissements et services du département

- Le nombre de demandes en reconnaissance de maladie professionnelle

- Le suivi régulier par la F3SCT des situations connues

- L'information régulière des représentants du personnel avec le compte-rendu des dispositions mises en œuvre par l'employeur pour l'ensemble des bâtiments

- Le suivi médical des collègues exposés à l'amiante

- Qu'une fiche d'exposition à l'amiante soit annexée au dossier médical professionnel des collègues concernés

- Une visite médicale pour l'ensemble des personnels des établissements concernés

- La vérification et l'actualisation si nécessaire des DUERP

- La prise de contact de l'autorité administrative avec les agents ayant exercé au dans des établissements amiantés

(retraités ou changement d'affectation)

8 - Questions diverses du 09 février 2026

1- Est-ce que le taux d'obligation d'emploi de travailleurs en situation de handicap (6 % des effectifs) est atteint dans le département ? Si non, quelles en sont les raisons ?

72 personnels sont RQTH. La DSDEN ne répond pas sur le taux d'obligation d'emploi de travailleurs en situation de handicap.

2 - Y a-t-il des places de parking réservées à la DSDEN pour les personnels en situation de handicap ? Comment font-ils pour y accéder ? Si non, quelles en sont les raisons ? Qu'est-il envisagé pour y remédier ?

Il y a un accès derrière les grilles. Les personnels doivent au moment où il demande un entretien, en faire la demande pour qu'on leur ouvre cet accès.

FO : Pour un bâtiment administratif qui abrite l'ARS, les impôts, des places devraient être réservées pour les personnes en situation de handicap sans qu'elles aient besoin de le préciser. Si elles oublient de le faire préalablement, cela peut être compliqué.

3 - Combien de PACD (Poste Adapté Courte Durée) et PALD (Poste Adapté Longue Durée) sont occupées actuellement ? Reste-t-il, des postes disponibles actuellement ?

1 seul agent en PACD – 2 demandes sur le département – 1 acceptation / 1 refusée c'est une politique académique avec un référent académique. Une circulaire concernant l'aménagement des postes pour l'année 2026/2027 est parue.

9 - Questions diverses de la F3SCT du 12 février 2026

- Ces deux dernières années, la DSDEN a rencontré les différents acteurs institutionnels du département en charge du handicap, du soin des élèves. Pour clarifier les missions des uns et des autres, et faciliter le bon fonctionnement entre tous. Pouvez-vous nous expliquer comment cela s'organise concrètement ?
- Combien y a-t-il d'élèves à besoins particuliers sur le département ?
- Combien y a-t-il d'équipes éducatives, d'ESS, en moyenne par école ? Quelles sont les écoles qui en ont le plus ?
- Combien de demandes ont été faites auprès des pôles ressources cette année ? Combien parmi elles, ont donné suite à une prise en charge par un enseignant spécialisé du RASED, sur le département ?

-
- Des demandes adressées au pôle ressources demandant l'intervention du médecin

La DSDEN nous propose de soumettre à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière F3SCT, ces questions en invitant l'A DASEN l'IEN ASH, à y répondre.